

Éclipse solaire 8 avril 2024

Comment bien protéger les usagers

Le 8 avril 2024, une éclipse solaire se produira dans le ciel du Québec. Phénomène spectaculaire et rare, l'éclipse solaire se produit lorsque la Lune passe entre la Terre et le Soleil et projette son ombre sur la Terre.

Attention!

Il ne faut pas regarder l'éclipse solaire à l'œil nu pour toute la durée de l'événement. Regarder l'éclipse sans [protection adéquate](#) peut provoquer de graves lésions permanentes aux yeux.

La supervision des enfants et des personnes vulnérables est donc très importante pour s'assurer qu'elles respectent les consignes de prévention.

Si vous souhaitez observer l'éclipse, des méthodes sécuritaires existent. Les méthodes indirectes sont préférables puisque les risques sont moindres que l'observation directe. Vous trouverez l'information à ce sujet sur le site internet suivant : [Se préparer à l'éclipse solaire totale du 8 avril 2024 au Québec | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Les lunettes de soleil, même celles de bonne qualité et dont la teinte est très foncée, ne constituent pas une protection suffisante pour observer l'éclipse, même pour quelques secondes.

En cas de symptômes aux yeux qui se développent dans les heures ou les jours qui suivent le visionnement de l'éclipse, il est recommandé de consulter sans tarder un professionnel ou une professionnelle de la vue. N'hésitez pas à contacter l'intervenant clinique de l'utilisateur afin qu'il vous guide à ce sujet.

Services infirmiers

Programme clientèle DITSADP

La pandémie nous a permis de mieux cerner le niveau des besoins de soins de santé pour les usagers hébergés dans les ressources intermédiaires (RI) et les ressources de type familial (RTF).

À la suite de ce constat, nous avons créé une nouvelle équipe d'infirmières dédiées aux RI et aux RTF pour la clientèle DITSADP. C'est pourquoi ces infirmières sont plus impliquées et présentes auprès de vos usagers.

Certains milieux de vie ont déjà reçu une première visite. Pour les milieux n'ayant pas encore été visités, le service infirmier vous contactera sous peu pour prévoir une rencontre.

Lors des visites, les infirmières assurent, entre autres, le suivi des éléments en lien avec la règle de soins nationale sur les activités de soins confiées aux aides-soignants (communément appelé, loi 90) et rétablissent les canaux officiels de communication qui ont évolué depuis les dernières années, afin de mieux vous soutenir, comme responsable de RI-RTF, auprès des usagers que vous hébergez.

Nous vous invitons à profiter de ce moment pour échanger avec les infirmières sur vos besoins, vos questionnements et vos enjeux en lien avec la santé de vos usagers.

Au plaisir de collaborer avec vous,

Claudia Tremblay, inf. clinicienne, responsable de l'équipe des soins infirmiers résidentiels – DITSADP

Catherine Cimon, inf. clinicienne, conseillère en soins infirmiers, volet milieux de vie RI-RTF - DITSADP



Formations GRSI

Programme clientèle DITSADP et SAPA

Comme vous le savez, les formations s'adressant aux responsables de RI-RTF, prévues du 11 au 15 mars 2024, ont dû être reportées à une date ultérieure pour des raisons hors de notre contrôle. Nous vous invitons à rester à l'affût des prochaines correspondances qui vous seront transmises via la chaîne de communication habituelle. D'ailleurs, au cours des prochaines semaines, les RI-RTF accueillant une clientèle DITSADP et SAPA recevront par courrier postal un exemplaire du plan de sécurité incendie (PSI), ainsi que de la documentation sur le sujet. Nous vous demandons de ne pas les compléter à ce stade, puisque d'autres acteurs tels que les intervenants pivots, seront responsables de compléter certaines parties du PSI. Gardez-le précieusement puisque vous en aurez besoin lorsque vous assisterez à votre formation GRSI.

Lutte contre l'exploitation sexuelle

Campagne de sensibilisation

Pour la troisième année, ce mois-ci, a lieu la campagne ministérielle de sensibilisation dans le cadre de la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs. Elle a pour but de conscientiser les jeunes de 13 ans à 17 ans et les adultes qui gravitent autour d'eux, aux pièges et aux conséquences de l'exploitation sexuelle, ainsi qu'à faire connaître les ressources d'aide pour les personnes victimes et leurs proches. Cette année la campagne vise à sensibiliser la population, mais plus particulièrement les membres des Premières Nations et les Inuits. Vous trouverez de l'information complémentaire à cette adresse :

<https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle/reconnaitre-pieges-exploitation-sexuelle>

Si vous hébergez une clientèle adolescente et éprouvez des inquiétudes concernant une possible exploitation sexuelle, nous vous invitons à en discuter avec l'intervenant clinique du jeune.



Courriels indésirables

Rappel

Lors du dernier envoi postal par l'équipe de la Gestion des ententes et de la rétribution à la mi-février 2024, vous avez reçu un message important concernant les courriels en provenance du CIUSSS de la Capitale-Nationale. En effet, pour certaines RI et RTF, ces courriels seraient plutôt dirigés automatiquement vers vos dossiers « Courrier indésirable », « Pourriel » ou encore « Spam ». Sachez que cette situation est tout à fait hors de notre contrôle. Nous vous rappelons donc l'importance de vérifier régulièrement ces dossiers afin d'éviter un bris dans nos communications avec vous.

Remboursement de dépenses

Rappel

Ce message s'adresse à l'ensemble des RI-RTF. Il est important de nous faire parvenir l'ensemble de vos demandes de remboursement de dépenses de l'année financière 2023-2024 au plus tard le 31 mars 2024. Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.



Prévenir les effets du froid

Bien que le printemps approche à grand pas, dame nature a su nous rappeler, cette semaine avec sa bordée de neige, que l'hiver n'est pas encore tout à fait terminé. C'est pourquoi nous tenons à vous rappeler certaines recommandations de la Direction de santé publique en situation de froid intense. Au Québec, un avertissement de froid extrême est diffusé lorsqu'il est prévu que la température ou le refroidissement éolien atteigne **- 38 °C** pendant au moins deux heures.

En effet, une exposition au froid intense peut entraîner un risque important d'engelure, de gelure ou d'hypothermie qui sont responsables de lésions graves. Les jeunes enfants et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables au froid. Leur capacité réduite de perception du froid, leur faible

masse musculaire et leur activité physique insuffisante expliquent en partie cette vulnérabilité.

À moins d'être habillé en conséquence, il est préférable de ne pas s'exposer de façon prolongée au froid intense. Les personnes vulnérables devraient même éviter de sortir à l'extérieur, si cela n'est pas nécessaire ou s'ils n'ont pas la protection adéquate. Toutes activités sportives extérieures intenses et prolongées devraient être reportées autant que possible (ski de fond, hockey, course à pied, etc.). Il faut être particulièrement prudent lorsque le temps est venteux. En effet, le froid, combiné au vent, augmente le risque d'engelure.

Pour en savoir davantage sur les précautions et mesures à prendre pendant un avertissement de froid extrême, nous vous invitons à visiter le site internet suivant : [Prévenir les effets du froid | CIUSSCN \(gouv.qc.ca\)](http://Prevenir_les_effets_du_froid_CIUSSCN_gouv.qc.ca)